

Communiqué de presse

Deuxième rapport annuel de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE)

2008 : année de la reconnaissance

28 réseaux reconnus sur l'ensemble du territoire vaudois (98% de la population)
ont touché au total plus de CHF 31 millions

Aide au démarrage à 15 structures d'accueil pour la création de
358 nouvelles places d'accueil collectif dans le canton de Vaud

Progression réjouissante de l'accueil familial avec 879 enfants de plus accueillis
et 88 accueillantes supplémentaires

LAUSANNE, 25 JUIN 2009.- La Fondation pour l'accueil de jour des enfants (www.faje-vd.ch), créée à fin 2006, présente son rapport annuel 2008. Avec la mise en œuvre d'une réelle politique publique en matière d'accueil de jour des enfants impliquant l'Etat, les communes et les entreprises, le canton de Vaud fait office de précurseur sur l'ensemble du territoire national. Présidée par Doris Cohen-Dumani et appuyée par un Conseil de Fondation engagé, la FAJE - dont la mission est de développer à l'horizon 2011, 2'500 places d'accueil de jour supplémentaires dans le canton - a relevé de nombreux défis durant l'exercice sous revue. L'année 2008 restera sans conteste l'année de la reconnaissance, puisque 28 réseaux ont obtenu l'agrément convoité à fin décembre. La FAJE a ainsi versé plus de CHF 31 millions aux réseaux reconnus. Ces montants alloués ont notamment permis de soutenir le démarrage de 15 structures d'accueil offrant au total 358 (contre 363 en 2007) nouvelles places d'accueil collectif (préscolaire et parascolaire confondus) et d'accorder des aides à la création de réseaux. L'accueil familial de jour montre une progression réjouissante avec 88 accueillantes supplémentaires (contre 18 en 2007) permettant d'accueillir 879 enfants en plus (contre 667 en 2007). Un excédent de CHF 5.91 mios est mis en réserve. Il sera attribué à différents projets visant notamment à renforcer le développement des places d'accueil dans le domaine parascolaire, dont la croissance se révèle moins importante que prévue.

2008: année de reconnaissance des réseaux

L'année 2008 restera l'année de la reconnaissance : sur 29 demandes reçues, 28 réseaux, regroupant 339 communes et 98% de la population du Canton, ont obtenu l'agrément convoité et bénéficient désormais des subventions de la Fondation. Au total, la FAJE a donc versé plus de CHF 31 millions aux réseaux reconnus.

Ce montant comprend les subventions 2008 s'élevant à CHF 18.23 mios, le subventionnement rétroactif 2007 de CHF 9.56 mios. La FAJE a également accordé une aide au démarrage à 15 structures d'accueil, offrant au total 358 (contre 363 en 2007) nouvelles places d'accueil collectif (235 préscolaire et 123 parascolaire) pour un montant de CHF 3.22 mios et une aide à la création de réseaux pour un montant de CHF 613'568.-. L'accueil familial de jour montre une progression réjouissante, avec 879 enfants accueillis en plus (contre 667 en 2007) et 88 accueillantes supplémentaires (contre 18 en 2007).

Doris Cohen-Dumani, présidente du Conseil de Fondation de la FAJE, salue le formidable engagement de tous les acteurs régionaux qui ont fait l'impossible pour déposer des dossiers de qualité dans les délais. Elle déplore toutefois le refus de 32 communes d'adhérer à un réseau. Ces dernières créent des problèmes insurmontables aux familles résidant dans leur région. La Fondation ne peut rester indifférente face à leurs difficultés. Elle espère que l'effet incitatif de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants) amènera les communes concernées à revenir sur leur décision.

Accueil de jour définitivement sur les rails et perspectives réjouissantes

Les développements annoncés à l'horizon 2011 dépassent toutefois largement les espérances de la Fondation. En effet, la création de près de 3'000 places supplémentaires (contre 2'500 prévues à l'origine) signe la détermination des communes à répondre positivement à l'accueil de jour. Par ailleurs, comme relève Doris Cohen-Dumani : « L'intérêt croissant des entreprises démontre que le canton de Vaud est un canton à l'avant-garde du progrès, à la recherche de solutions durables pour ses enfants ». L'objectif de la Fondation est de continuer à développer ce partenariat privé-public afin d'assurer une présence forte des entreprises dans les réseaux. « La LAJE constitue une chance et un défi pour le canton », souligne Doris Cohen-Dumani, « notamment parce qu'elle permet de conjuguer la responsabilité éducative des parents, avec leur insertion dans la vie professionnelle, tout en garantissant la qualité de l'accueil de jour, ainsi que son accessibilité financière et géographique ».

L'exercice 2008 présente un excédent de CHF 5.91 millions. Ce montant sera attribué à différents projets visant à encourager les réseaux à développer les places d'accueil dans le domaine parascolaire. Deux mesures concrètes seront mises en place avec effet immédiat : doubler l'aide au démarrage et accorder une aide exceptionnelle « à la pierre » visant à couvrir les frais d'installation et d'équipement (voir annexe, page 4).

Un Conseil de Fondation engagé

Pendant l'exercice sous revue, le Conseil de Fondation de la FAJE, constitué de 12 membres représentant l'Etat, les communes, les organisations économiques et la Chambre consultative, a tout mis en œuvre afin de faciliter cette mutation d'envergure engagée dans le Canton depuis 2006. Il a travaillé sur plusieurs fronts, s'est mobilisé en allant à la rencontre des réseaux en création avec de nombreux résultats à la clef. On lui doit notamment l'élaboration d'un document stratégique permettant de mesurer les étapes franchies, la mise sur pied de deux rencontres des réseaux, la définition des conditions et procédures d'octroi des subventions. Il s'est également investi dans la clarification des engagements réciproques au moyen de conventions de subventionnement, dans l'élaboration d'un modèle de contrat inter-réseaux, dans la diffusion régulière d'une newsletter, et enfin dans la conduite de la procédure de reconnaissance. Avec comme résultat final la reconnaissance formelle de 28 réseaux. Une véritable prouesse, puisque à la fin 2008, la Fondation a déjà pu concrétiser un pan important de sa mission légale : subventionner l'accueil de jour par l'intermédiaire des réseaux reconnus.

Projections 2009

L'année 2009 sera celle de l'accessibilité financière. La LAJE vise à développer une offre en places d'accueil à un coût abordable pour les familles. Grâce à leur politique tarifaire, les réseaux doivent garantir que les places d'accueil proposées soient financièrement accessibles. Actuellement, tous les tarifs répondent à l'obligation légale de tenir compte du revenu des parents et de respecter un montant plafond. Cependant, l'appréciation de l'accessibilité financière aux prestations ne fait toujours pas l'unanimité. Pourquoi ? Principalement parce que la notion d'accessibilité financière prévue par la loi n'est pas aisée à traduire en critères et que coexistent presque autant de façons d'évaluer le revenu des parents que de réseaux reconnus.

Un nouveau challenge pour la FAJE

La FAJE se mobilise pour garantir l'accessibilité financière aux parents. Elle a l'intention de réaliser d'ici à fin août 2009 un état des lieux par réseau. Elle mettra ensuite à la disposition de chacun d'eux des outils d'analyse leur permettant d'évaluer et de réviser leur politique tarifaire sous l'angle de l'accessibilité. Par ailleurs, l'introduction d'un mode de calcul unifié du revenu déterminant améliorera la cohérence du système et sa comparabilité. L'information des parents et des médias en sera facilitée.

Le présent communiqué ainsi que le rapport annuel de la FAJE peuvent être directement téléchargés sur le site : www.faje-vd.ch – rubrique actualité –.

Pour tout complément d'information :

Doris Cohen-Dumani, Présidente du Conseil de Fondation, tél. 079 477 09 00

Anne-Marie Maillefer, Secrétaire générale, tél. 021 613 35 85 / 079 209 69 25

info@faje-vd.ch

Service de presse :

pur pr christine urfer tél. 078 619 05 00 / 021 320 00 10 christine.urfer@pur-pr.com

ANNEXE

CHIFFRES-CLES 2008:

RESSOURCES FINANCIERES ET UTILISATION DES FONDS

Ressources financières 2008

La FAJE, dont le budget annuel 2008 s'élève à quelque CHF 32 millions (sans compter les subventions rétroactives 2007 versées en 2008, soit CHF 9.56 mios), est financée par trois sources bien distinctes :

- Les entreprises contribuent massivement au développement de l'accueil de jour des enfants. Elles participent au financement de la FAJE en versant chacune 0.08% de leur masse salariale. En 2008, la contribution des employeurs se monte ainsi à CHF 16.63 mios, ce qui correspond à 51.9% des ressources annuelles de la Fondation.
- Les communes participent à raison d'une contribution-socle fixe de CHF 5.-/habitant. En 2008, les communes ont versé CHF 3.34 mios, soit 10.4%.
- Enfin, l'Etat de Vaud a apporté sa contribution pour un montant total de près de CHF 10 mios, soit 31.7%. La contribution de l'Etat se présente sous deux formes : Fonds d'aide à l'enfance (CHF 2.20 mios) et subventions cantonales (CHF 7.97 mios).

Utilisation des fonds 2008

Les réseaux étant constitués, la Fondation a pu leur attribuer plus de CHF 31 millions.

Ce montant se décompose comme suit :

- Subventions rétroactives 2007 : CHF 9.56 mios (contre une estimation de CHF 11,1 mios qui avait été provisionnée à cet effet l'année dernière et qui ne figure pas dans le budget annuel 2008).
- Subventions 2008 : CHF 18.23 mios
- Aide au démarrage : CHF 3.22 mios
- Aide à la création de réseaux : CHF 613'568.-.

De plus :

- Comme en 2007, le Conseil de Fondation a accordé la rétrocession de tout ou partie de leur contribution aux communes et aux employeurs ayant directement contribué à la création de structures d'accueil durant les cinq ans précédant la mise en vigueur de la loi. Ainsi, 47 communes et 13 entreprises ont pu bénéficier d'une rétrocession, respectivement de CHF 1'763'730.- et CHF 1'668'642.- pour un total de CHF 3.43 mios (8%).

Et un excédent qui permettra de mettre en place des mesures concrètes :

Les comptes 2008 ne peuvent s'apprécier sans considérer l'exercice 2007. En effet, les contributions des employeurs enregistrées en 2007 étaient des acomptes basés sur une estimation du Centre patronal. Or, les chiffres définitifs, connus seulement en octobre 2008, ont amené un correctif largement supérieur aux prévisions. A l'inverse, la masse salariale du personnel éducatif et celle des coordinatrices de l'accueil familial, reposant également sur des estimations, était inférieure aux prévisions. L'exercice 2008 présente un excédent de CHF 5.91 mios.

Selon les décisions du Conseil de Fondation, l'utilisation des excédents servira en priorité à :

1. Favoriser l'augmentation du nombre de places, notamment dans l'accueil parascolaire
2. Consolider la provision afin de garantir un taux de subventionnement stable malgré l'augmentation constante de la masse salariale du personnel éducatif.

Dans un premier temps, deux mesures sont mises en place avec effet immédiat dans le but de favoriser l'augmentation du nombre de places dans l'accueil parascolaire :

Doubler l'aide au démarrage pour les places créées en 2009. Cela signifie que toute nouvelle place offerte pourra bénéficier d'une aide au démarrage de CHF 6'000.- au lieu des CHF 3'000.- proposés jusqu'ici. Cette mesure, renouvelée en 2010, devrait inciter les réseaux qui ne proposent pas encore d'accueil parascolaire à développer ce secteur et ainsi équilibrer la couverture cantonale.

Une aide exceptionnelle « à la pierre » sera également proposée. Il s'agit d'une contribution financière sous la forme d'un versement unique destiné à couvrir des frais d'installation ou d'équipement. Cette mesure vise également à soutenir les réseaux dans leur investissement en faveur de l'accueil parascolaire.

Le présent communiqué ainsi que le rapport annuel de la FAJE peuvent être directement téléchargés sur le site : www.faje-vd.ch – rubrique actualité –.

Pour tout complément d'information :

Doris Cohen-Dumani, Présidente du Conseil de Fondation, tél. 079 477 09 00

Anne-Marie Maillefer, Secrétaire générale, tél. 021 613 35 85 / 079 209 69 25

info@faje-vd.ch

Service de presse :

pur pr christine urfer tél. 078 619 05 00 / 021 320 00 10 christine.urfer@pur-pr.com